

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RADIOPROTECTION

Secrétariat SFRP ; BP 72, 92263 Fontenay-aux-Roses Cedex ; Tél. 01 58 35 72 85
Mél : secretariat@sfrp.asso.fr – www.sfrp.asso.fr

Président fondateur : Norbert CHASSEDE-BAROZ†

Présidents honoraires : Hervé BERNARD, Didier CHAMPION, Thierry SCHNEIDER

Directrice : Valérie CHAMBRETTE

Exercice 2019-2021

MEMBRES DU BUREAU

Président : Thierry SARRAZIN (Centre Oscar Lambret)

Président élu : Yann BILLARAND (IRSN)

Président sortant : Bernard LE GUEN (EDF)

Secrétaire : Marhni SOUQUES (EDF)

Trésorier : Patrick FRACAS (CEA)

AUTRES ADMINISTRATEURS

Xavier CASTAGNET (CEA) ; Patrick DEVIN (ORANO) ; Laurence FUSIL (CEA) ; Emmanuelle GAILLARD- LECANU (EDF) ; Didier GAY (IRSN) ; Marc GLEIZES (IRSN) ; Jean-Luc GODET (ASN) ; Tahar HATIT (CEFRI) ; Pierre-Yoes HEMIDY (EDF) ; Pierre LAROCHE (ORANO) ; Philippe MÉNÉCHAL (ASN) ; Florence MÉNÉTRIER (CEA) ; Caroline RINGEARD (CEA) ; Catherine ROY (Commission de RP vétérinaire) ; Laurence ROY (IRSN) ; Ludovic VAILLANT (CEPN)

PRÉSIDENTS DES INSTANCES

Commission de la revue :

Michel BOURGUIGNON (Paris Saday/UVSQ)

Commission enseignement :

Paul LIVOLSI (CEA-INSTN)

Commission des relations internationales :

Jean-François LECOMTE (IRSN)

Section environnement :

Fabrice LEPRIEUR (IRSN)

Section personnes compétentes en RP :

Yann BILLARAND (IRSN)

Section de protection technique :

Laurence FUSIL (CEA)

Section rayonnements non ionisants :

Sébastien POINT (EATON)

Section recherche & santé :

Florence MENETRIER (CEA)

Club histoire :

Alain BIAU (retraité)

Club jeunes sociétaires :

Tiffany BEAUMONT (IRSN)

ADHÉSION À LA SFRP

Les conditions requises pour être membre de la SFRP et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site www.sfrp.asso.fr.

MEMBRES BIENFAITEURS

APVL Ingénierie

3 allée de la Ferme de la Rabelais, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire
www.apvl.com et www.dosimetrie.com

BERTHOLD France SAS

Parc technologique des Bruyères, 8 route des Bruyères,
78770 Thoiry
www.berthold.com

CEA

Siège social – Centre d'études de Saclay,
91191 Gif sur Yvette Cedex
www.cea.fr

DOSILAB SARL

66 boulevard Niels Bohr, 69100 Villeurbanne
www.dosilab.fr

E2S innovation

101 avenue du Général Leclerc, 75685 Paris Cedex
www.e2s-innovation.com

Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

BP 17, 92262 Fontenay-aux-Roses
www.irsn.fr

KYREL Sécurité et Radioprotection

796 Boulevard Félix Escudier, 83000 Toulon
www.kyrel-ksc.fr

LANDAUER Europe

9 rue Paul Dautier, CS 60731,
78457 Vélizy-Villacoublay Cedex
www.landauer-fr.com

LORYON

4 allée des Garays
91120 Palaiseau
www.loryon.com

MIRION Technologies

Route d'Eyguières, BP 1, 13113 Lamanon
www.mirion.com

NUVIA France

Bâtiment l'Archimède, 85 avenue Archimède,
13857 Aix-en-Provence Cedex 3
www.nuvia-ts.com

RADIOPROTECH SAS

4 quai gillet,
69004 LYON
www.radioprotech.com

Prix remportés et récompenses lors du congrès national de radioprotection de la rochelle (juin 2019)

Mis en place lors du congrès national de 2015, la SFRP a décerné le Prix « Henri Jammet » à Annaïg Bertho, pour ses travaux concernant « les lésions pulmonaires après irradiation stéréotaxique : modélisation préclinique et aspects radiopathologiques ». Annaïg Bertho, effectuant actuellement son doctorat au Laboratoire de Radiobiologie des expositions médicales à IRSN, représentera la SFRP au congrès IRPA international (11–15 mai 2020, Séoul, Corée) pour concourir au “Young Scientist Awards”.

Un second prix « Henri Jammet » a été remis à Tiffany Beaumont (IRSN) et deux troisièmes prix ex-aequo à Mélanie Maître (CEPN) et Maxime Karst (EDF).

Par ailleurs, les prix des meilleures communications affichées ont été attribués à Guillaume Garnier (SPRA), Catherine Monier (EDF), Brice Royer (C2i Santé).

À l’occasion de ce 12^e congrès national de Radioprotection, le président de la SFRP, Bernard Le Guen, a tenu à remercier des membres actifs de la société pour leur implication dans des travaux de la SFRP. Ainsi, ont été récompensés et applaudis : Sylvain Andresz, Jean-Marc Bertho, Jean-Marc Bordy, Sébastien Point, Sophie Vecchiola.



Prochaines manifestations de la SFRP

Le site www.sfrp.asso.fr regroupe les annonces des manifestations de la SFRP. Vous y retrouvez également les présentations des anciennes manifestations.

Le renouvellement de l'adhésion à la SFRP se fait directement en ligne.

Les défis de radioprotection en radiothérapie externe	26 septembre 2019 (Paris)
Exposition aux champs électromagnétiques et les rayonnements optiques : réglementation et travailleurs	10 mars 2020 (Paris)
Nouveau cadre réglementaire pour la radioprotection dans les entreprises : Où en est-on ?	Fin mars 2020 (Paris)
Journée organisée par le Club des jeunes sociétaires de la SFRP : Radioprotection et innovations <i>Un appel à communications sera lancé en septembre</i>	30 avril 2020 (Paris)
Faune, Flore... bioindicateurs... et radioactivité	10–11 juin 2020 (Paris)
Rencontres PCR 2020	24–25 novembre 2020 (Lyon)

Les défis de radioprotection en radiothérapie externe

26 septembre 2019 (Paris)

La radiothérapie externe est l'une des trois grandes approches thérapeutiques des cancers avec la chirurgie et la chimiothérapie. Utilisée chez plus de la moitié des patients porteurs d'un cancer, son taux de réussite est d'environ 80 %. L'objectif de la radiothérapie est de détruire une tumeur avec une dose suffisante de rayonnements ionisants sans dépasser la dose tolérable pour les tissus sains environnants. Afin d'atteindre cet objectif, les protocoles de fractionnement de la dose par séance et de l'étalement de la dose sur plusieurs semaines ont été élaborés au fil des années et de l'acquisition de connaissances empiriques.

De nouveaux défis ont émergé depuis une dizaine d'années du fait de l'innovation technologique extrêmement rapide, permettant de nouveaux paradigmes thérapeutiques. Afin de proposer des protocoles efficaces sur la tumeur et sans effet sur les tissus sains, les recherches en radiobiologie doivent s'étendre à ces nouveaux dispositifs de radiothérapie et aux paradigmes qui peuvent y être associés. Ces défis sont ceux de la radiothérapie d'aujourd'hui.

La SFRP, fidèle à sa mission de favoriser les échanges d'information, organise une journée au cours de laquelle seront d'abord rappelés les enjeux historiques de la radiothérapie externe afin de mieux expliciter ensuite les évolutions récentes et les nouveaux défis engendrés. Tous les points de ce sujet d'actualité feront l'objet d'échanges, de partage, et de synthèse lors d'une grande table ronde finale, abordant ainsi les préoccupations de tous les professionnels impliqués dans la protection contre les rayonnements ionisants.

Les informations plus détaillées sont disponibles sur
www.sfrp.asso.fr.
Les inscriptions sont ouvertes

La vie réglementaire

L'ASN renforce les modalités de formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales.

Bertrand Le Dirach, Jean-Luc Godet
Direction des rayonnements ionisants et de la santé
Autorité de sûreté nucléaire

Les articles L.1333-19 et R.1333-68 du code de la santé publique soumettent les professionnels de santé réalisant ou participant à des actes impliquant les rayonnements ionisants à une formation théorique et pratique à la radioprotection des patients.

La décision n° 2017-DC-0585 du 14 mars 2017 de l'ASN a rénové le cadre de la formation continue des professionnels, à la radioprotection des patients, en se substituant aux dispositions de l'arrêté du 18 mai 2004.

L'entrée en vigueur de la décision avait été fixée dans un délai de deux ans à compter de l'approbation par l'ASN des guides de formation établis par les sociétés savantes. Or certaines formations continuent à être dispensées sur la base de l'arrêté du 18 mai 2004 qui ne définit aucune exigence vis-à-vis des organismes de formation, des formateurs et en matière de méthodes pédagogiques ou d'évaluation.

Pour corriger cet écart et accélérer la mise en place du nouveau dispositif de formation pour les professionnels concernés, la décision n° 2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019, modifie les modalités d'entrée en vigueur de la décision n° 2017-DC-0585 (article 15) en rendant applicables :

- les guides professionnels dans un délai de six mois après leur approbation ;
- les articles de la décision de 2017 portant sur les objectifs pédagogiques et les modalités de la formation pour chaque profession ou domaine d'activité concernés, les compétences des formateurs et les organismes de formation, en l'absence de guide professionnel approuvé, après la publication de l'arrêté d'homologation de la décision de 2019.

Cette décision étend la liste des professionnels visés aux neurochirurgiens qui pratiquent des actes de radiochirurgie intracrânienne en conditions stéréotaxiques, et la catégorie des infirmiers visés a été restreinte aux seuls infirmiers de bloc opératoire Diplômés d'État (IBODE).

Elle précise l'encadrement du recours à des modalités pédagogiques différentes de celles définies par les guides professionnels (article 11), rallonge de 7 à 10 ans la durée de validité de la formation pour les radiologues qui réalisent des pratiques interventionnelles radioguidées.

Elle entrera en vigueur après son homologation par arrêté du ministre chargé de la santé qui abrogera l'arrêté du 18 mai 2004. À noter que 13 guides professionnels pour la formation des radiologues, des chirurgiens-dentistes, des médecins nucléaires, des physiciens médicaux, des manipulateurs d'électroradiologie médicale, des professionnels de la médecine nucléaire, le domaine de la radiothérapie et des IBODE notamment ont été approuvés et sont publiés sur le site de l'ASN. Ces guides constituent des référentiels à partir desquels les organismes de formation professionnelle continue doivent établir leur programme et dispenser la formation.

Consultez le site de l'ASN car d'autres guides sont à suivre dont ceux pour les chirurgiens et autres médecins/spécialistes réalisant des pratiques interventionnelles radioguidées.

Références

Décision n° 2017-DC-0585 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 mars 2017 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales.

Décision n° 2019-DC-0669 de l'ASN du 11 juin 2019 modifiant la décision n° 2017-DC-0585 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 14 mars 2017 relative à la formation continue des professionnels à la radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants à des fins médicales (en cours d'homologation).